

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, M. FERRARA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 197

Organisation des 5èmes rencontres professionnelles de l'enfance et de l'adolescence

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'AJACCIO organise en partenariat avec le CNFPT les 5^{èmes} rencontres professionnelles de l'enfance et de l'adolescence avec pour thématique : la communication et la bienveillance. Cet événement aura lieu les 20 et 21 janvier 2014 à l'Espace Diamant.

Madame Christine SCHUHL, Educatrice de jeunes enfants et rédactrice en chef de la revue « métiers de la petite enfance, et Monsieur Jacques SALOME, psychosociologue, interviendront durant ces deux journées.

Les journées se dérouleront de la manière suivante :

- **le 20 janvier 2014** à partir de 18h, **conférence et débat grand public** animés par Monsieur SALOME: « être parent aujourd'hui pour des enfants et adolescents qui seront les adultes de demain »,
- **la journée du 21 janvier** sera réservée aux professionnels avec intervention en matinée de Madame SCHUHL sur le thème « les notions de bienveillance et des douces violences » et l'après midi Monsieur SALOME interviendra sur « la communication dans le respect de chacun ».

La prise en charge de l'opération est assurée de la manière suivante

- la ville prendra en charge la conférence du 20 au soir ainsi que le café d'accueil du 21 au matin
- le CNFPT assurera le transport et l'hébergement des intervenants, les frais des interventions du 21 janvier

CONSIDERANT :

La volonté de la Ville d' Ajaccio de poursuivre et développer son action en faveur de la Famille d'une part, et de renforcer sa politique de formation du personnel municipal, d'autre part,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **De décider** de l'organisation des 5èmes rencontres professionnelles de l'enfance et de l'adolescence, en partenariat avec le CNFPT,
- **D'autoriser le Maire** à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération,
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à cette opération (environ 2500 euros) seront proposés à l'inscription au budget primitif de l'exercice 2014.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le Conseil Municipal

**Où l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu les décrets n° 2000_762 du 1^{er} août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

La volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre et développer son action en faveur de la Famille d'une part, et de renforcer sa politique de formation du personnel municipal, d'autre part,
L'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013.

DECIDE

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- l'organisation des 5èmes rencontres professionnelles de l'enfance et de l'adolescence, en partenariat avec le CNFPT,

AUTORISE LE MAIRE

- à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

CONFIRME

- que les crédits nécessaires à cette opération seront proposés à l'inscription au budget primitif de l'exercice 2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013